

Handicap' EPS

La lettre d'information de la commission « EPS Adaptée et handicap » de l'académie de Martinique
Sensibiliser - Inclure - Former - Certifier

Bulletin spécial à destination des médecins et infirmières scolaires.

Responsable : André SIGANOS Recteur de l'académie de Martinique
Directeur de publication : Guy POMMIER – IA IPR EPS guy.pommier@ac-martinique.fr
Rédacteur : Benoît THIERY – responsable de la commission académique benoit.thiery@live.fr

N°9 – Janvier 2013

EDITO: André SIGANOS Recteur de l'académie de Martinique

L'inclusion des élèves à Besoins Educatifs Particuliers fait partie intégrante du projet académique de la Martinique. Dans le second degré, le travail réalisé par le groupe ressource académique « EPS adaptée et handicap » est remarquable et a permis en 4 ans, de rattraper l'ensemble des autres académies. Cependant le travail magnifiquement entrepris n'est pas achevé et beaucoup d'élèves en situation de handicap sont encore trop souvent dispensés d'EPS. Afin de ne délaissier aucun élève, il est indispensable de comprendre l'inclusion sous la forme d'un système. Ce système s'appuie bien évidemment sur les professeurs de toutes les disciplines en collaboration étroite avec les services de santé scolaire (médecin, infirmière, assistante sociale....).

L'objet de cette neuvième lettre d'information est de montrer les possibilités de pratique inclusive en EPS et de réaliser les liens entre personnels de santé scolaire et professeurs d'EPS là où ils ne sont pas encore effectifs.

Gageons que pour l'avenir nous serons en mesure de favoriser par ricochet l'Inclusion dans toutes les sphères d'enseignement, mais aussi éducatives et de vie scolaire.

Nous sommes tous d'accord, réaliser une inclusion dans un groupe classe est une action éducative très difficile que ce soit en mathématiques, EPS, SVT ou arts plastiques. Néanmoins, c'est en combinant les énergies des parents, des élèves, des professeurs et des personnels de santé scolaire que nous réussissons le grand défi de l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers, partout dans le 2nd degré, à l'image de ce qui se fait déjà en EPS.

Nous avons tous à y gagner ; les élèves en premier.

Dans la grande majorité des handicaps physiques, l'appareil locomoteur est certes déformé et moins efficient mais il garde une résistance mécanique tout à fait compatible à une Activité physique adaptée.

La scolarisation et l'inclusion des enfants et adolescents handicapés est l'un des principaux enjeux de cette nouvelle politique du handicap et une de nos préoccupations depuis près de 4 ans dans cette académie.

Aujourd'hui, pour réussir la mise en confiance de tous, pour que chaque élève en situation de handicap pratique une activité physique dans le cadre de l'EPS obligatoire et ait l'opportunité de se présenter à un examen, il faut que le corps médical accepte d'être notre partenaire en remplissant le « certificat d'inaptitude à la pratique de l'Education physique et sportive ». Evitons la « dispense » d'EPS d'office.

GUY POMMIER IA IPR EPS

Créer un réseau

Spécialistes de la motricité, les professeurs d'EPS ont développé une compétence professionnelle réelle dans la pédagogie différenciée. Néanmoins la loi de 2005 à propos de l'égalité des chances nous confronte à une nouvelle hétérogénéité : celle liée aux handicaps, aux maladies chroniques, bref à l'inaptitude au sens large. Notre formation initiale ne nous a pas préparés et nombreux sont les collègues qui sont frileux à construire l'inclusion par peur de mal faire ou d'être peu compétents. Pour les rassurer, nous avons mis en place des formations continues à propos de la scolarisation en EPS des élèves inaptes ou à handicaps. Cependant ce qui nous rassure le plus, c'est le dialogue avec l'infirmière et le médecin scolaire car il nous aide à convaincre les parents, les élèves et les collègues de ce qu'il est possible ou non de faire en toute sécurité. En résumé, créer un réseau avec le service de santé de l'établissement est absolument indispensable que ce soit dans les espaces institutionnels (PAI, PPS ...) ou de façon informelle. Le certificat d'inaptitude à l'EPS est un élément important pour impulser cette communication mais également un outil didactique et juridique pour le professeur d'EPS.

Benoît THIERY, Président de la commission, Collège Adenet.

EXAMEN : Contrôle ponctuel.

Conformément aux dispositions réglementaires fixées par la circulaire du 30 mars 1994, l'accès au contrôle en cours de formation de TOUS les élèves relevant du handicap ou présentant une inaptitude partielle est UN DROIT qui doit leur être garanti. Il est du devoir de tout enseignant d'EPS de tout mettre en œuvre afin de favoriser l'accès aux examens. Il est fondamental d'informer les élèves qu'une chance leur est offerte de valider les compétences motrices acquises dans certaines activités dans le cadre des examens (CAP-BEP, Baccalauréats, professionnels, technologiques et généraux). L'équipe d'EPS doit alors mettre en place un processus d'adaptation des épreuves avec des barèmes. Ceci permettra de proposer aux élèves une adaptation au plus proche de leur inaptitude et par conséquent de leurs potentialités. Le protocole d'adaptation (démarche détaillée sur le site EPS) doit être envoyé à l'attention de Monsieur le Recteur pour sa validation.

Exemple: Paul, élève de terminale, est inscrit dans le menu Tennis de table acrosport et kayak. Ce dernier est atteint d'une pathologie musculaire ne lui permettant pas de fournir des efforts intenses en plein soleil ainsi que toutes les activités sollicitant le gainage musculaire. L'établissement ne pouvant proposer un minimum de 2 épreuves adaptées, l'élève sera inscrit au contrôle ponctuel sur une seule épreuve adaptée. Dans son cas, le tennis de table appartenant à la liste d'épreuve adaptée, semble lui être la plus appropriée.

Permettons à Paul ainsi qu'à tous ces élèves de réussir car la nature fait des différences, n'en faisons pas des inégalités.

A propos des contre-indications

L'intérêt du sport comme facteur d'intégration sociale, surtout pour les enfants en situation de handicap, est maintenant admis. Cependant, trop d'enfants handicapés n'accèdent pas encore à des activités physiques adaptées (APA) pour des raisons dites « médicales ». Quelles sont les contre-indications orthopédiques au sport pour les enfants en situation de handicap ?

On peut répondre avec certitude que celles sont rares, le plus souvent transitoires et exceptionnellement définitives. Il existe, bien sûr, quelques maladies rares comme par exemple l'ostéogénèse imparfaite (maladie des os de verre), les myopathies ou la drépanocytose sévère pour lesquelles le sport est contre-indiqué en dehors de la surveillance d'un personnel médical et paramédical spécialisé. Il y a aussi des contre-indications médicales cardiaques, pulmonaires et des cas très spécifiques.

Paola CHARLES-
NICOLAS,
et Christophe AVRILA,



Cependant, dans la grande majorité des handicaps physiques, l'appareil locomoteur est certes déformé et moins efficace mais il garde une résistance mécanique tout à fait compatible à une APA. Contrairement à l'opinion, l'activité physique est au contraire extrêmement bénéfique au développement des stratégies d'adaptation grâce à la plasticité cérébrale et aux mécanismes de croissance. L'activité physique et le sport sont même des « alliés » majeurs dans le traitement des déformations orthopédiques. Ils sont un relais naturel de la rééducation post-opératoire afin de maintenir les résultats obtenus. Ils aident à lutter contre la surcharge pondérale et l'obésité particulièrement délétère chez les enfants à mobilité réduite. L'interdiction de pratiquer est une décision grave qui doit être argumentée. En cas de doute ou de maladie rare, il faut interroger le médecin référent. Lorsque le doute est levé rien ne devrait s'opposer, à ce que les enfants en situation de handicap aient accès à des activités physiques adaptées.

Dr Marc JANoyer Chirurgien Infantile, C.H.U. de Fort de France

Témoignage : « Mon infirmière et moi ! »

Non ce n'est pas le titre d'un film qui sort cette semaine... mais juste un clin d'œil sur l'importance de la relation (professionnelle), de la communication et de l'échange d'informations avec l'infirmière de votre établissement dans le domaine du handicap et/ou de l'EPS adaptée. Liaisons avec les médecins traitants, dépistages, conseils, aides psychologiques ... sont les raisons qui font d'elles les pierres angulaires de l'inclusion. Je profite donc de l'occasion, pour rendre hommage à Mme MONAN, qui fait, au Collège de DUCOS un travail de grande qualité.

Patrice GREBILLE, collègue Asselin de Beauville de Ducos.

Une personne à mobilité réduite.

Des mots, ... qui régulièrement changent, évoluent, se transforment. Infirmité, déficience, désavantage, incapacité, différence, inaptitude, ... tous ces mots, pour aujourd'hui en arriver à cette fameuse qualification de personne en situation de handicap. Mon avis sur le sujet est simple, quel que soit le mot utilisé, ma situation n'évolue pas pour autant. Ces mots aident surtout les personnes qui les prononcent. Néanmoins, je dois avouer que le changement est en cours ; les esprits commencent à évoluer, et les consciences se réveillent. C'est pourquoi la loi de 2005 a vocation à améliorer l'intégration de personne en situation de handicap. Autrement dit s'agit de rétablir une certaine "égalité des chances".

La scolarisation des enfants et adolescents handicapés est l'un des principaux enjeux de cette nouvelle politique du handicap.

Le service public de l'éducation assure le droit de s'inscrire à l'école ainsi qu'une formation scolaire, professionnelle ou supérieure aux enfants, aux adolescents et aux adultes présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant. Dans ses domaines de compétence, l'État met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire.

Ce qui signifie que tout élève doit être en immersion totale dans son établissement, et qu'il doit faire partie intégrante de toutes les activités qui lui seront proposées. Voilà justement où est le problème.

Encore aujourd'hui, trop peu de professeurs d'EPS sont en mesure d'accueillir une personne à mobilité réduite dans leur classe. Je trouve cela regrettable, et je souhaite que durant cette année 2011, que les consciences s'éveillent afin que chacun soient en mesure de dire que l'intégration totale est possible.

Audrey CAKIN – Internationale Athlétisme en fauteuil
Multi championne de France et finaliste mondiale



TEMOIGNAGE: Johanna de la Jeunesse Sportive Franciscaine.

Loin de la ligne d'arrivée, des applaudissements et des cris sur ton aire de lancer, tu as mis toute ton énergie.
De ton bras tremblant, tu as dans ton troisième essai battu ton record personnel ? tu as lancé à 3m90.
Tu nous as souri, tu es reparti dans l'anonymat, avec ton record personnel amélioré, Merci de nous avoir fait participer à ton effort.

Vincent ESOR Professeur Agrégé d'EPS Lycée de Sainte-Marie

Une expérimentation nouvelle: « 2 classes Sport et Santé »

A la rentrée scolaire 2011, deux classes « Sport-santé...lutte contre l'obésité » ont vu le jour au collège Adenet du François, et au collège du Gros-Morne. Elles sont créées sous l'impulsion de M. Guy Pommier IA-IPR EPS et responsable de la cellule CARDIE du rectorat de Martinique et de Benoit THIERY, responsable de la commission académique. Une fois par semaine, les élèves obèses souvent mal à l'aise dans les cours d'EPS se retrouvent ensemble pour participer à des activités ludiques, sportives et d'éducation nutritionnelle animées par les professeurs en charge du projet. De nombreuses actions sont programmées pour prendre en charge l'obésité de manière durable et autonome. Le docteur LOETTIA, avait accueilli sur sa structure des élèves volontaires sur le thème de la santé par l'alimentation et le sport. Enthousiasme et plaisir des élèves sont les premiers effets de ce projet très innovant...



Pendant ce temps là l'UNSS:

Le prolongement des travaux de la commission EPS Adaptée et Handicap dans le projet d'Académie de l'UNSS est normal. Les actions réalisées prouvent qu'il y existait une attente :

- Championnat d'athlétisme adaptés inclus aux valides depuis 2008
- « Rando de la santé » pour élèves souffrant de maladies chroniques (diabète, asthmes, obésité syndrome rotulien...) en marge du championnat d'académie de cross-country
- Course de ULIS en marge du championnat d'académie de cross-country

Il nous faut des projets, il nous faut des actions en quelques mots : il faut autour de la réflexion de la commission des opportunités qui permettront aux enfants d'être ensemble sur une aire de jeu en donnant le meilleur de ce qu'ils ont en eux. C'est un beau challenge tout à l'honneur des membres de la commission qui arrivent à convaincre les enseignants d'EPS.

La Direction du Service Régional de l'UNSS prend sa part de travail avec plaisir sachant qu'au bout il va de la santé et du bien-être de notre jeunesse avec ou sans handicap.

